
BONNARD // DUVAL. - Taxation d'honoraires.

1 message

Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>
À : ordre@barreau-clermont.fr

27 mai 2026 à 17:03

Monsieur Le Bâtonnier

Nous vous remercions de votre courrier recommandé du 20 mai que nous recevons ce jour.

Nous rejoignons tout à fait votre analyse en ce qui concerne le fait que la conciliation ARA n'entrait pas dans le cadre de la convention d'honoraires de base, signée avec Me DUVAL..

C'est donc tout à fait justement que Me DUVAL a émis, préalablement à cette concertation, une facture complémentaire N° 16448 du 4 décembre 2025, qui lui a été réglée à réception, par virement instantané, d'un montant de 600 Euros TT (Pièce jointe).

Cette facture acceptée et réglée peut légitimement valoir avenant à la convention d'honoraires primaire, qui avait elle-même donné lieu à l'émission de la facture 16361 du 24 septembre, réglée le 29/09/2025. (Pièce jointe).

L'intervention ARA ayant été réglée, contrairement à ce qui semble vous avoir échappé, vous comprendrez que nous nous interroguions légitimement sur la nature et le contenu de la Facture complémentaire, N° 16154 de 1,200 Euros, émise le 29 Janvier après le retrait de Me Duval. (Pièce jointe)

A noter que préalablement à l'émission de cette facture, nous n'avons été saisis d'aucune proposition d'avenant à la convention de base, et qu'elle semble ainsi infondée.

Après vérification, et sauf erreur de notre part, il s'avère qu'aucun texte ne semble édicter de délai pour vous saisir de cette contestation.

Nous restons à votre écoute pour toute solution que vous jugeriez utile de nous proposer, en concertation avec Me Duval, pour autant qu'il soit en mesure de justifier de cette prétention d'honoraires complémentaires.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur Le Bâtonnier, l'expression de nos salutations distinguées.

Monique et Michel BONNARD
12 Boulevard Thermal
63100 Clermont Ferrand
04-63-08-28-09
bonnard63@gmail.com

 **Factures ME DUVAL.pdf**
1582K